

## Bulletin d'inscription

Nom  
adresse

téléphone

e-mail

N° RPPS ou  
ADELI

Né(e) le

Nom de  
jeune fille  
pour les épouses

Etiez-vous déjà inscrit à l'e-FAMG les années passées ? oui  non

### je souhaite m'inscrire en DPC : 4 étapes

- 1° créer votre compte DPC sur le site <https://www.mondpc.fr/>
- 2° vous inscrire sur « MON DPC » à l'e-FAMG N°référence 20381500087  
(Pour vous aider dans vos démarches DPC, n'hésitez pas à contacter Mme Hamm au 03 68 85 34 82 l'après-midi ou [l.hamm@unistra.fr](mailto:l.hamm@unistra.fr))
- 3° compléter le bulletin d'inscription et le renvoyer au DEFOPE
- 4° accompagné d'un chèque de caution de 150 euros qui vous sera restitué à la fin de la formation (libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'UDS)

### je souhaite m'inscrire sans DPC : 2 étapes

- 1° compléter et renvoyer le bulletin d'inscription au DEFOPE
- 2° accompagné d'un chèque de 150 euros  
(libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'UDS)

Département de Formation Permanente, Faculté de Médecine,  
4, rue Kirschleger 67085 Strasbourg cedex (03 68 85 34 82),  
avant le 12 février 2015, dernier délai.

## Le Département de Formation Permanente



de la Faculté de Médecine de Strasbourg

... vous propose un enseignement e-learning

Formation Approfondie  
en Médecine Générale (e-learning)

FA-MG

Agréé DPC

N° Référence 20381500087

4, rue Kirschleger, 67085 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 68 85 34 82 Fax : 03 68 85 34 83

<http://med.unistra.fr/fre/Liens/Sites-Web-rattaches-a-la-Faculte/DEFOPE>  
e.mail : [l.hamm@unistra.fr](mailto:l.hamm@unistra.fr)

# Programme e-learning 2015

(L'ordre des cours est aléatoire)

Strasbourg, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

<b>23.02.15</b> Fibromyalgie. Pr J.C. Weber	<b>02.03.15</b> Vascularites. Pr E. Andrès
<b>09.03.15</b> Calendrier vaccinal. Dr C. Hommel	<b>16.03.15</b> HTA de l'urgence à la pratique quotidienne ou le bon choix dans le traitement. Pr D. Stephan
<b>23.03.15</b> Diarrhées chroniques. Pr J.M. Reimund	<b>30.03.15</b> Dépression. Pr G. Bertschy
<b>07.04.15</b> Accident de travail et maladie professionnelle pas toujours reconnus et souvent contestés : comment défendre et argumenter le justifiable ? Pr M. Gonzalez	<b>13.04.15</b> Urgences chirurgicales de l'enfant. Pr F. Becmeur
<b>20.04.15</b> Hypophyse. Pr B. Goichot	<b>27.04.15</b> AVC Pr V. Wolff
<b>04.05.15</b> Stérilité. J. Ohl	<b>11.05.15</b> Coiffe des rotateurs. Pr J.F. Kempf
<b>18.05.15</b> Douleurs d'effort de jambe chez le coureur à pieds, du joggeur du dimanche jusqu'au compétiteur marathonien. Dr J. Lecocq	<b>26.05.15</b> Place du médecin généraliste dans la prise en charge et le suivi de l'insuffisance cardiaque. Pr G. Roul
<b>01.06.15</b> Sujet à venir.	

Cher Confrère,

Le médecin généraliste, recours de première ligne à tous les âges de la vie, est aussi le gestionnaire de maladies chroniques dont la prise en charge est de plus en plus complexe au fur et à mesure qu'apparaissent des co-morbidités.

Cette formation dispensée sous la forme d'une **e-formation** a pour but d'améliorer les pratiques en les adossant sur l'expérience professionnelle et, chaque fois que cela est possible, sur les données de la médecine factuelle.

La e-FAMG est donc un enseignement à distance dont le but est de **rapprocher les professionnels de terrain et les enseignants autour d'une formation virtuelle encadrée et interactive.**

15 cours seront mis en ligne à partir du lundi 23 février à un rythme de 1 cours/semaine.

L'e-FAMG a obtenu **l'agrément DPC sous le numéro référence programme 20381500087**. Alors n'hésitez pas, validez votre DPC obligatoire annuelle et bénéficiez d'une **indemnisation de l'OGDPC d'un montant de 517 euros**. Pour cela, il suffit de vous inscrire à la formation sur le site « Mon DPC » et de renvoyer simultanément votre bulletin d'inscription au DEFOPE. Pour vous aider dans vos démarches DPC, contactez Laurence Hamm au 03 68 85 34 82.

Bien cordialement.

Professeurs E. Andrès et S. Rohr  
Présidents du DEFOPE

Pourquoi s'inscrire en DPC ?

- validation de votre obligation annuelle de formation
- prise en charge des frais d'inscription par OGDPC
- indemnisation : 517 euros

Inscription : 150 euros les 15 cours e-learning

Lien vers le site e-FAMG

<http://udsmed.u-strasbg.fr/dumg/>